

M. Michel Doublet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la prolifération du frelon asiatique. Identifié, dans le Lot-et-Garonne en 2005, il a rapidement colonisé tout le sud-ouest, dont la Charente-Maritime, se révélant un prédateur redoutable pour les abeilles, avec des incidences non seulement pour la filière apicole, mais également pour la sécurité des personnes et impactant la biodiversité. En septembre 2010 un rapport interministériel intitulé « Frelon asiatique-Arrivée d'une nouvelle espèce » a été publié. Cette mission conjointe avait pour objet de dresser un bilan des connaissances existantes et à développer, concernant la diffusion de cette espèce invasive sur le territoire français ; de faire le point sur les risques réels encourus, tant du point de vue de la sécurité des personnes, que des impacts sur les activités économiques et sur le milieu naturel ; de faire des propositions en matière de recherche, de surveillance et de mesures de gestion des différents risques identifiés, ainsi que l'organisation permettant leur mise en œuvre, en veillant à ce que les moyens publics sollicités soient proportionnés aux risques. Sur le terrain, les actions de destructions de nids et de piégeage ont été entreprises, sans orientation de la part des ministères concernés. Aujourd'hui les apiculteurs et les partenaires concernés demandent un plan d'action pour définir et coordonner l'action collective. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui vont être mises en œuvre en la matière.